

VOTRE COUVERTURE

CHÔMAGE INVOLONTAIRE

En cas de chômage involontaire, après un délai de carence de 60 jours, l'assurance mensualités prend en charge le paiement de vos mensualités de leasing pendant 12 mois au maximum par sinistre jusqu'à CHF 2'000.- par mois (en cas de chômage répété pendant la durée du contrat, un maximum de 24 mensualités au total est pris en charge).

INCAPACITÉ DE TRAVAIL TEMPORAIRE

En cas d'incapacité de travail temporaire, suite à un accident ou une maladie, l'assurance mensualités prend en charge le paiement de vos mensualités à l'issue d'un délai de carence de 60 jours pendant 12 mois au maximum par sinistre jusqu'à CHF 2'000.- par mois (en cas d'incapacité de travail répétée pendant la durée du contrat, un maximum de 24 mensualités au total est pris en charge).

INCAPACITÉ PERMANENTE DE TRAVAIL

En cas d'incapacité permanente de travail, suite à un accident ou une maladie, l'assurance mensualités prend en charge la totalité des mensualités de leasing encore dues sur le contrat de leasing (dans la limite d'un montant maximal assuré de CHF 100'000.-).

DURÉE DE LA COUVERTURE

Vous êtes couvert par l'assurance mensualités à partir de la date de remise du véhicule et jusqu'à échéance du contrat de leasing ou à sa résiliation avant terme.

CONDITIONS

Pour souscrire à l'assurance mensualités facultative, vous devez respecter les critères d'éligibilité conformément à la déclaration d'adhésion (merci de vous référer à la déclaration d'adhésion et aux conditions générales d'assurance).



PROTECT LEASE L'ASSURANCE MENSUALITÉS



DES QUESTIONS ?

Votre partenaire RCI se tient à votre entière disposition pour y répondre.



Informations détaillées sur les différentes garanties et les droits et obligations contractuels sont définies dans les conditions générales d'assurance (CGA) et la déclaration d'adhésion. Voir aussi sur www.rci-finance.ch sous Mentions Légales & CGA.



PROTECT LEASE

L'ASSURANCE MENSUALITÉS DE RCI FINANCE

vous permet de profiter de votre contrat de leasing en toute sérénité.

PROTECT LEASE

SÉRÉNITÉ GARANTIE : ASSUREZ TOUT SIMPLEMENT VOS MENSUALITÉS

SIMPLICITÉ

Vous souhaitez souscrire un contrat de leasing ou vous l'avez déjà fait ? Pensez à votre tranquillité et celle de vos proches en souscrivant à l'assurance **ProtectLease** auprès de votre partenaire Renault, Alpine, Nissan & Infiniti. Votre prime d'assurance est tout simplement additionnée à votre mensualité de leasing.

PROTECTION DE VOTRE ÉPARGNE

Pendant la durée de votre contrat de leasing, si un sinistre (couvert par votre assurance) survient, vos revenus sont protégés. L'assurance ProtectLease prend en charge les mensualités dues sur le contrat de leasing en cours, jusqu'au montant maximal défini.

PROTECT LEASE LIGHT

Si vous êtes indépendant, vous pouvez souscrire à cette assurance sans la couverture pour l'incapacité de gain.

PARTENAIRE ASSUREUR

Pour son assurance mensualités, RCI Finance s'appuie sur la longue expérience de son partenaire Helvetia Assurances afin de vous offrir des prestations de qualité.

